



Quels recours sur un arrêté municipal et ou préfectoral?

Par **ypoup**, le 10/01/2013 à 15:51

Bonjour,

Ma commune prévoit des travaux routiers dans le centre du bourg dans lequel je réside. L'accès de la rue où se dérouleront les travaux sera interdit sur 200M, et par voie de conséquence l'accès aux rues adjacentes à cette portion en travaux.

Ainsi, pendant 7 semaines !!!, la seule rue par laquelle je peux rentrer chez moi en voiture sera condamnée.

Mon épouse en longue maladie bénéficie plusieurs fois par semaines de la présence d'auxiliaires de vie, et de passage d'infirmières qui ne pourront accéder à notre domicile avec leur véhicules.....

L'éventualité de la nécessité du passage d'un docteur, ou d'une ambulance pose aussi question?

Quels recours possibles a-t-on, en dehors de quitter son domicile pendant 7 semaines?

Qu'est-on en droit d'exiger??

Merci de votre précieuse aide.

Par **citoyenalpha**, le 19/01/2013 à 15:22

Bonjour

malheureusement votre argument ne saurait rendre illégal l'arrêté. Le maire dispose d'un

pouvoir de police sur sa commune.

Les travaux sont un motif de restriction à la circulation.

Il conviendrait de s'adresser à la mairie afin de voir les possibilités d'aménagement à envisager. Prenez rendez vous. Mais n'oubliez pas le maire est dans son droit. Il convient de voir avec l'adjoint en charge les possibilités d'aménagement.

Restant à votre disposition